

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 29 juillet 2025 au 1 rue de l’Hôtel-de-Ville à la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Réjean Labrie
Monsieur le conseiller Daniel Proulx
Madame la conseillère Liette Lamarre

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle.

Est également présent monsieur Michel Morneau MAP urb. directeur général.

Sont absents :

Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Monsieur le conseiller François St-Cyr
Madame la conseillère Céline Prigent

La convocation a été signifiée légalement comme la Loi sur les Cités et villes le requiert.

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire Kevin Boyle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h04.

2025-07-212

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par Madame la conseillère Liette Lamarre
Adoptée à l’unanimité

D’ACCEPTER l’ordre du jour de cette séance tel que présenté ;

2025-07-213

**3.0 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES
PROFESSIONNELS POUR DES ÉTUDES
ENVIRONNEMENTALES ET HYDROGÉOLOGIQUES
POUR LES INFRASTRUCTURES SECTEUR EST – LOT
1**

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT | l’appel d’offres public sur SEAO pour les services professionnels pour des études environnementales et hydrogéologies pour les infrastructures secteur Est pour le lot 1 ; |
| CONSIDÉRANT QUE | la date limite de dépôt des offres se faisait le 17 juillet 2025 ; |
| CONSIDÉRANT QUE | trois (3) offres ont été déposées soit :
- Construction et Expertise PG Inc.
- Perrier Experts-Conseils Inc.
- GHD Consultants Ltée. |
| CONSIDÉRANT QU’ | un comité de sélection a été formé et que celui-ci a procédé à un système de pondération et d’évaluation des offres en conformité avec l’article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les Cités et Villes (LRQ, c. C-19) ; |
| CONSIDÉRANT QUE | Construction et Expertise PG Inc. a obtenu un pointage de 89.5 sur une possibilité de 100 lors du processus d’évaluation ; |
| CONSIDÉRANT QUE | la soumission de ceux-ci., a été jugée conforme et répondant aux critères établis ; |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par Madame la conseillère Liette Lamarre
Adoptée à l’unanimité

D’OCTROYER un contrat à la firme Construction et Expertise PG Inc., au coût de 105 432,08 \$ taxes incluses pour les services professionnels en études environnementales et hydrogéologiques pour les infrastructures du secteur Est – Lot 1.

2025-07-214

4.0 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ET HYDROGÉOLOGIQUES POUR LES INFRASTRUCTURES SECTEUR EST – LOT 2

- CONSIDÉRANT

l’appel d’offres public sur SEO pour les services professionnels pour des études environnementales et hydrogéologies pour les infrastructures secteur Est pour le lot 2 ;
- CONSIDÉRANT QUE

la date limite de dépôt des offres se faisait le 17 juillet 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE

trois (3) offres ont été déposées soit :

- Construction et Expertise PG Inc.
- Perrier Experts-Conseils Inc.
- GHD Consultants Ltée.
- CONSIDÉRANT QU’

un comité de sélection a été formé et que celui-ci a procédé à un système de pondération et d’évaluation des offres en conformité avec l’article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les Cités et Villes (LRQ, c. C-19) ;
- CONSIDÉRANT QUE

Construction et Expertise PG Inc. a obtenu un pointage de 89.5 sur une possibilité de 100 lors du processus d’évaluation ;
- CONSIDÉRANT QUE

la soumission de Construction et Expertise PG Inc., a été jugée conforme et répondant aux critères établis ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par Madame la conseillère Liette Lamarre
Adoptée à l’unanimité

D’OCTROYER un contrat à la firme Construction et Expertise PG Inc., au coût de 101 752,88 \$ taxes incluses pour les services professionnels en études environnementales et hydrogéologiques pour les infrastructures du secteur Est – Lot 2.

2025-07-215

5.0 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ET HYDROGÉOLOGIQUES POUR LES INFRASTRUCTURES SECTEUR EST – LOT 3

- CONSIDÉRANT

l’appel d’offres public sur SEO pour les services professionnels pour des études environnementales et hydrogéologies pour les infrastructures secteur Est pour le lot 3 ;
- CONSIDÉRANT QUE

la date limite de dépôt des offres se faisait le 17 juillet 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE

trois (3) offres ont été déposées soit :

- Construction et Expertise PG Inc.
- Perrier Experts-Conseils Inc.
- GHD Consultants Ltée.
- CONSIDÉRANT QU’

un comité de sélection a été formé et que celui-ci a procédé à un système de pondération et d’évaluation des offres en conformité avec l’article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les Cités et Villes (LRQ, c. C-19) ;

	CONSIDÉRANT QUE Construction et Expertise PG Inc. a obtenu un pointage de 89.5 sur une possibilité de 100 lors du processus d’évaluation ; CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction et Expertise PG Inc., a été jugée conforme et répondant aux critères établis ; EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Proulx Appuyé par Monsieur le conseiller Réjean Labrie Adoptée à l’unanimité D’OCTROYER un contrat à la firme Construction et Expertise PG Inc., au coût de 112 905,45 \$ taxes incluses pour les services professionnels en études environnementales et hydrogéologiques pour les infrastructures du secteur Est – Lot 3.
--	--

2025-07-216

6.0 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ET HYDROGÉOLOGIQUES POUR LES INFRASTRUCTURES SECTEUR EST – LOT 4

CONSIDÉRANT	l’appel d’offres public sur SEAO pour les services professionnels pour des études environnementales et hydrogéologies pour les infrastructures secteur Est pour le lot 4 ;
CONSIDÉRANT QUE	la date limite de dépôt des offres se faisait le 17 juillet 2025 ;
CONSIDÉRANT QUE	trois (3) offres ont été déposées soit : - Construction et Expertise PG Inc. - Perrier Experts-Conseils Inc. - GHD Consultants Ltée.
CONSIDÉRANT QU’	un comité de sélection a été formé et que celui-ci a procédé à un système de pondération et d’évaluation des offres en conformité avec l’article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les Cités et Villes (LRQ, c. C-19) ;
CONSIDÉRANT QUE	Construction et Expertise PG Inc. a obtenu un pointage de 89.5 sur une possibilité de 100 lors du processus d’évaluation ;
CONSIDÉRANT QUE	la soumission de Construction et Expertise PG Inc., a été jugée conforme et répondant aux critères établis ;
EN CONSÉQUENCE,	
	Il est proposé par Madame la conseillère Liette Lamarre Appuyé par Monsieur le conseiller Réjean Labrie Adoptée à l’unanimité D’OCTROYER un contrat à la firme Construction et Expertise PG Inc., au coût de 101 752,88 \$ taxes incluses pour les services professionnels en études environnementales et hydrogéologiques pour les infrastructures du secteur Est – Lot 4.

2025-07-217

7.0 DEMANDE DE PRIX – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RELEVÉ GÉOPHYSIQUE DU ROC POUR LES INFRASTRUCTURES SECTEUR EST

CONSIDÉRANT	les besoins identifiés par la Ville de Léry en matière de services professionnels pour la réalisation d’un relevé géophysique du roc dans le cadre du projet d’infrastructures du secteur Est ;
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU’ un appel d’offres public a été publié sur le SEAO le 17 juin 2025 pour ces services, sans qu’aucun soumissionnaire ne se manifeste ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 58 à 60 du Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2024-540, qui permettent à la municipalité de recourir à une demande de prix (gré à gré) lorsque les conditions prévues sont respectées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par Madame la conseillère Liette Lamarre
Adoptée à l’unanimité

D’AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau, à solliciter des fournisseurs par voie de demande de prix (gré à gré) et à conclure un ou plusieurs contrats pour les services professionnels requis dans le cadre du relevé géophysique du roc – Infrastructures secteur Est, conformément aux articles 58 à 60 du Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2024-540.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2025-07-218

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par Monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l’unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 19h13
Adoptée à l’unanimité

KEVIN BOYLE MAIRE

**MICHEL MORNEAU, MAP. URB.,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
TRÉSORIER**